

**Résolution déposée par le Conseil d'administration du RESDAC
pour discussion et approbation par les membres du RESDAC
lors de l'AGA qui sera tenue le 12 juin 2013**

ATTENDU QUE conformément à l'article 3 des statuts et règlements « Accréditation des membres » un comité d'accréditation composé d'au moins trois personnes soit Matthieu Brennan, Suzanne Benoit et Annie Buteau a mis en œuvre de manière équitable et transparente le processus d'accréditation;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a reçu dans les délais prescrits les recommandations du Comité d'accréditation en regard des dossiers déposés;

IL EST RÉSOLU (1) QUE le Conseil d'administration du RESDAC recommande à l'Assemblée générale de juin 2013 :

1. la reconnaissance du Collège Acadie Île-du-Prince-Édouard comme membre régulier du RESDAC pour l'Île-du-Prince-Édouard avec une délégation comprenant les quatre secteurs suivants : éducation, économie, représentation communautaire et pouvoirs publics.
2. le renouvellement du statut de membre du Collège Acadie Île-du-Prince-Édouard en 2016 soit conditionnel à la mise en place d'un système de collecte de données statistiques sur les apprenants comprenant au minimum un registre des apprenants et une évaluation formelle / classement des niveaux d'alphabétisme ou de compétences des personnes apprenantes de niveaux 1 et 2.

Proposée par :

Appuyée par :

IL EST RÉSOLU (2) QUE le Conseil d'administration du RESDAC recommande à l'Assemblée générale de juin 2013 :

3. la reconnaissance du *Collectif de la communauté du savoir* comme membre régulier du RESDAC pour l'Ontario avec une délégation comprenant les cinq secteurs suivants : éducation, économie, services publics et représentation communautaire, pouvoirs publics.
4. Le Conseil d'administration du RESDAC, suite à l'approbation du statut de membre régulier par l'Assemblée générale, reconnait la *Coalition ontarienne de formation des adultes* (COFA) comme organisme fiduciaire du réseau provincial ontarien non constitué en société et que toutes les ententes formelles et contractuelles soient conclues avec le COFA, le cas échéant, jusqu'au renouvellement du statut de membre en 2016.

Proposée par :

Appuyée par :

IL EST RÉSOLU (3) QUE le Conseil d'administration du RESDAC recommande à l'Assemblée générale de juin 2013 :

5. la reconnaissance de l'Équipe alphabétisation Nouvelle-Écosse comme membre régulier du RESDAC pour la Nouvelle-Écosse avec une délégation comprenant les quatre secteurs suivants : éducation, économie, services publics et représentation communautaire;
6. le renouvellement du statut de membre de l'Équipe d'alphabétisation Nouvelle-Écosse en 2016 soit conditionnel à la mise en place d'un système de collecte de données statistiques sur les apprenants comprenant au minimum un registre des apprenants et une évaluation formelle / classement des niveaux d'alphabétisme ou de compétences des personnes apprenantes de niveaux 1 et 2.

Proposée par :

Appuyée par :